

PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE MSA BOURGOGNE 2021 - 2025

Une politique définie par le Conseil d'administration et mise en oeuvre par une équipe de professionnels.





DES PRÉSIDENTS INVESTIS

Le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS) de la MSA Bourgogne est présidé alternativement par une présidente non salariée et un président salarié. D'horizons professionnels différents, ils portent d'une même voix les missions de la MSA au service du monde agricole et rural.



Mauricette Besançon
Présidente non salariée



De par sa construction démocratique, la MSA offre à ses élus la possibilité de jouer un rôle, en particulier en matière d'action sociale. Au sein du CPASS, nos élus bourguignons, peuvent ainsi s'appuyer sur les équipes des travailleurs sociaux et sur un budget dédié. Notre action consiste alors à accompagner les ressortissants agricoles en difficultés, mais aussi les projets et les structures proposant des services aux familles, enfants, jeunes et seniors. En complément des politiques publiques, elle a aussi pour objectif de viser l'autonomie des populations agricoles et rurales. La présence de nos élus et de nos travailleurs sociaux sur le terrain, au plus près des besoins locaux, nos partenariats et notre organisation en guichet unique nous permettent d'avoir un rôle de veille et de prévention que nous cherchons en permanence à renforcer. De fait, la MSA est un acteur incontournable des territoires ruraux.



François Vaillant
Président salarié



La Mutualité Sociale Agricole a pour objectif d'être l'organisme de l'accompagnement du 1^{er} kilomètre en milieu rural. Avec notre action sociale, portée par des valeurs de solidarité et de partage, nous avons, en Bourgogne, une volonté d'agir et de soutenir des projets qui s'adaptent aux spécificités de chaque territoire. L'écoute et la prise en compte des besoins de la population agricole et rurale, c'est un travail d'équipe à la MSA Bourgogne. Les actions de ses élus et de ses travailleurs sociaux sont en effet très complémentaires et permettent d'intervenir plus efficacement sur le terrain. Prévention, éducation et accompagnement sont les trois piliers sur lesquels nous nous appuyons pour développer notre politique d'action sociale qui interagit sur 80 % du territoire bourguignon.

FAMILLES, JEUNES ET TERRITOIRES

Améliorer les conditions de vie des familles et soutenir les projets sur les territoires ruraux.

✚ Pour quoi et pour qui ?

- Participer aux politiques publiques notamment sur les territoires ruraux, développer et renforcer les services en vue d'améliorer les conditions de vie des familles
- Accompagner le parcours des jeunes vers l'autonomie et leur prise de responsabilité
- Contribuer au développement des territoires et à l'animation de la vie sociale locale en soutenant les structures

« Grâce au soutien technique et financier de l'action sociale MSA, ma communauté de communes a été accompagnée pour la création de différents services en faveur des familles et plus particulièrement pour l'ouverture d'une micro-crèche que mon enfant fréquente. »

✚ Comment ?

▮ Par l'intervention des travailleurs sociaux

- Faire valoir les besoins spécifiques des familles agricoles
- Favoriser la diversité de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes en milieu rural
- Encourager les initiatives et soutenir les projets dans une dynamique partenariale (accompagnement des structures d'accueil du jeune enfant, dispositif Grandir en milieu rural...)
- Favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active
- Stimuler et soutenir le développement d'actions en faveur des familles et des solidarités intergénérationnelles (schémas départementaux des services aux familles, de l'animation de la vie sociale, conventions territoriales globales...)
- Susciter la participation des populations agricoles dans une démarche de développement social local (chartes de services aux familles...)

▮ En concertation avec des partenaires

- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseils Départementaux
- Directions départementales de la cohésion sociale
- Collectivités territoriales
- Centres sociaux, Foyers ruraux, Familles rurales, Espaces d'animation de la vie sociale
- Maisons Familiales Rurales et autres établissements de formation agricole

▮ Avec des aides financières individuelles conditions sur bourgogne.msa.fr

- Aide à la garde du jeune enfant
- Aide aux vacances et aux loisirs
- Aide à la poursuite d'études
- Aide aux jeunes actifs agricoles
- Aide à domicile aux familles
- Prime d'installation assistant.e.s maternel.le.s
- Bourse de stage BAFA
- Secours lié à la santé
- Autres secours pour faire face aux besoins de la vie quotidienne (assurances, charges liées au logement, frais liés à la scolarité...)
- Prêt d'honneur
- Prêt équipement ménager et mobilier

▮ Avec des aides financières aux structures ou dans le cadre d'appels à projet

- Jeunes « Mieux vivre en milieu rural »
- Maisons Familiales Rurales et autres établissements de formation agricole
- Animation de la vie sociale « Développement social rural »
- Structures innovantes d'accueil du jeune enfant : micro-crèches, Maisons Assistant(e)s Maternel(le)s
- Relais Petite Enfance
- Aide au démarrage et soutien de projets en lien avec les objectifs du plan d'action sociale



SALARIÉS ET EXPLOITANTS AGRICOLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Renforcer les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de coordination.



« L'accompagnement du travailleur social MSA Bourgogne m'a permis de reprendre confiance en moi, de retrouver la motivation et j'ai à nouveau envie d'aller de l'avant... »

✚ Pour quoi et pour qui ?

- Accompagner les exploitants agricoles en difficultés socio-économiques
- Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés et des exploitants agricoles confrontés à une problématique de santé
- Prévenir les risques psycho-sociaux (RPS) des salariés et des exploitants agricoles

✚ Comment ?

▸ Par l'intervention des travailleurs sociaux

- Détecter, le plus en amont possible, les exploitants en difficulté
- Proposer un accompagnement social individuel adapté (écoute, évaluation, orientation, information) en lien avec les cellules RPS
- Proposer un accompagnement collectif (groupes de paroles, dispositif Avenir en soi, ateliers : Prendre soin de ma santé, Continuer autrement, Coup de pouce connexion...) permettant la remobilisation des personnes, la préparation au changement et le soutien aux initiatives locales
- Agir précocement sur les situations pouvant entraîner une inaptitude, un risque de désinsertion professionnelle (exemple : En arrêt, je prépare ma reprise)
- Faciliter le maintien de l'activité professionnelle
- Contribuer à la prévention du mal-être en milieu agricole
- Développer un réseau de veille, d'aides et d'accompagnement par des bénévoles
- Développer ou contribuer à des dispositifs d'aide alimentaire (exemple : paniers solidaires)

▸ En concertation avec des partenaires

- Organisations Professionnelles Agricoles
- Directions Départementales des Territoires
- Conseils Départementaux, CCAS
- Dispositifs départementaux d'accompagnement (Faire face Ensemble 21, Agrifrag 58, Agrisolidarité 71, Réagir 89)
- Solidarité Paysans
- CAP Emploi, COMÈTE France, Association de Gestion de la Formation et de l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et MDPH
- Structures d'insertion par l'activité économique
- Structures de formation : OCAPIAT, VIVÉA



► **Avec des aides financières individuelles conditions sur bourgogne.msa.fr**

- Aide au remplacement des exploitants agricoles
- Aide à domicile santé
- Aide au portage de repas
- Aide aux soins palliatifs
- Aide à la téléassistance
- Aide au répit des aidants familiaux
- Accès au répit des exploitants agricoles
- Secours lié à la santé
- Autres secours pour faire face aux besoins de la vie quotidienne (assurances, charges liées au logement, frais liés à la scolarité...)
- Prêt d'honneur
- Prêt équipement ménager et mobilier



► **Avec des aides financières aux structures ou dans le cadre d'appels à projet**

- Aide au démarrage de projets
- Soutien de projets en lien avec les objectifs du plan d'action sociale



SENIORS

Préserver l'autonomie et redynamiser les liens de solidarité autour des aînés.



« Grâce aux actions de prévention proposées par la MSA Bourgogne, je me sens mieux entouré et j'ai l'occasion de rencontrer d'autres personnes. Je bénéficie d'un soutien qui m'aide à préserver mon autonomie. »

✦ Pour quoi et pour qui ?

- Contribuer au « Mieux vivre » à domicile des retraités agricoles fragilisés
- Favoriser le « Bien Vieillir » dans le cadre du partenariat inter régimes
- Contribuer à développer les solidarités autour des aînés isolés, fragilisés
- Développer des dispositifs de soutien et de répit en faveur des aidants
- Soutenir les structures porteuses de projets locaux en faveur des seniors
- Contribuer à l'offre d'hébergement collectif en faveur des personnes handicapées et/ou âgées non dépendantes

✦ Comment ?

▸ Par l'intervention des travailleurs sociaux

- Contribuer aux actions de prévention et au maintien du lien social (Programme Prévention Santé Seniors Bourgogne, module Conduite seniors, restez mobiles, les Zastuces, conférence des financeurs)
- Expérimenter de nouvelles actions en réponse aux besoins repérés (répit des aidants : service de remplacement à domicile, parcours santé...)
- Favoriser la diversité de l'offre d'hébergement collectif des personnes handicapées et/ou personnes âgées en milieu rural (MARPA, résidences autonomie, Coloc'Seniors...)
- Stimuler et soutenir le développement d'actions en faveur des aînés et des solidarités intergénérationnelles (chartes aînés)

► **En concertation avec des partenaires**

- Groupement d'Intérêt Economique GIE Impa (CARSAT BFC + MSAB + MSA FC)
- Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT)
- Agence Régionale de Santé
- Conseils Départementaux
- Collectivités territoriales
- Générations mouvement
- Présence Verte



► **Avec des aides financières individuelles conditions sur bourgogne.msa.fr**

- Aide à domicile aux personnes âgées
- Dispositif sortie d'hospitalisation
- Aide technique pour le maintien à domicile
- Aide à l'adaptation de l'habitat
- Aide à la téléassistance
- Aide au portage des repas
- Aide aux soins palliatifs
- Aide au répit des aidants familiaux
- Secours lié à la santé
- Autres secours pour faire face aux besoins de la vie quotidienne (assurances, charges liées au logement...)
- Prêt d'honneur
- Prêt équipement ménager et mobilier

► **Avec des aides financières aux structures ou dans le cadre d'appels à projet**

- Générations mouvement
- Prévention sociale - démarche inter régimes
- Aide au démarrage et soutien de projets en lien avec les objectifs du plan d'action sociale



- ▮ **Des actions réalisées en coopération** avec les élus MSA, les organisations professionnelles, les acteurs locaux, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels, et en lien avec :



- ▮ **Les travailleurs sociaux MSA accompagnent individuellement** les ressortissants agricoles ayant une activité professionnelle et des problématiques économiques et/ou de santé. L'accompagnement individuel des familles (protection de l'enfance et des personnes, budget familial) relève de la compétence des travailleurs sociaux des Conseils Départementaux.

- ▮ **Vous souhaitez en savoir plus sur la politique d'action sociale de la MSA Bourgogne, nous associer à une réflexion ou à un projet ?**
Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr
rubrique [Votre MSA > Nous contacter](#)